

DE M. JAMAL IKAZBAN

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre. - Le phénomène de l'addiction aux écrans mobilise beaucoup les médias et le monde politique. Cela s'explique sans doute en partie par son caractère relativement nouveau : nous connaissons mal la problématique et les réponses à y apporter. Nous manquons également de données récentes et fiables la concernant. Si l'internet fête son trentième anniversaire, le phénomène de l'addiction aux écrans, par les jeux principalement, est beaucoup plus récent.

contexte, le risque est double : soit surestimer du phénomène, dramatiser ses conséquences des réponses dans l'urgence, avec le risque que les réponses soient peu adaptées, voire contre-productives, soit minimiser ce phénomène et ne rien faire.

Le reportage de la série Grand format auquel vous faites référence est intéressant, mais il se focalise sur les cas extrêmes de fortes addictions et il interroge des spécialistes particulièrement alarmistes. De plus, l'expérimentation réalisée dans les familles où des enfants sont rivos sur leur tablette est frappante. Rappelons toutefois, comme précisé dans le reportage, qu'elle est réalisée par une marque de produits alimentaires, non par une équipe scientifique. Son objectif est d'impressionner, non de fournir des résultats rigoureux et utilisables pour la prévention ou les soins.

Le Plan stratégique de promotion de la santé comporte une priorité relative à la santé mentale. Ce chapitre mentionne "le soutien à des projets pilotes innovants en promotion de la santé mentale répondant à des problématiques émergentes, telles que la cyberdépendance". Malheureusement, lors de l'appel à projets qui a suivi la publication du plan, aucun projet dans ce domaine ne m'a été soumis.

J'ai eu plusieurs fois des échanges avec le secteur spécialisé dans l'aide aux toxicomanes et en prévention des assuétudes à ce sujet. Des discussions ont également eu lieu au sein de la Cellule générale de politique drogues (CGPD). Il ressort de ces échanges que la plupart des experts et des intervenants du monde francophone sont extrêmement prudents quant à la définition de cette problématique et de son diagnostic.

D'après eux, si certains usages sont excessifs, on ne peut parler de dépendance que dans des cas précis, sur la base de critères objectifs et observables.

Autre point marquant, les intervenants en prévention des assuétudes estiment qu'ils sont en capacité de répondre aux demandes qui leur sont adressées dans le domaine des dépendances aux écrans. Ils favorisent depuis longtemps une approche globale des consommations, et les écrans représentent un produit parmi d'autres dont l'usage doit toujours être questionné en prenant en compte le contexte.

Ainsi, les services Infor-Drogues et Prospective Jeunesse ont tous deux intégré cette thématique dans leur réflexion et dans leurs actions de prévention. Ils ont également développé des outils et des publications à ce sujet.

Par ailleurs, je tiens à vous signaler que l'année dernière, j'ai lancé un appel à projets visant à soutenir les acteurs de la promotion de la santé dans le développement d'outils web leur permettant de compléter et de renforcer leurs actions, notamment en favorisant le contact avec des nouveaux usagers. Il serait intéressant d'évaluer si cela a permis d'aborder la question des usages abusifs des nouvelles technologies avec des utilisateurs qui n'auraient peut-être pas fait de démarche vers ces services s'ils n'avaient pas été alertés par des informations diffusées sur internet.

Enfin, je pense que des actions de prévention efficaces en matière d'usage des écrans doivent être lancées le plus tôt possible. Cette prévention qui doit viser les parents et les tout jeunes n'est pas du ressort de la Commission communautaire française. Parmi les

campagnes et outils destinés aux familles que la Fédération Wallonie-Bruxelles développe, notamment sur le site yapaka.be, le projet "Maîtrisons les écrans" me semble très intéressant. Il comprend des affiches, des livres très clairs et des outils mis à la disposition de tous les organismes de l'enfance et de l'aide à la jeunesse. Il se base notamment sur les travaux de Serge Tisseron qui a distingué quatre grands repères temporels associés à des recommandations en matière d'usage des écrans.

Ces repères sont les suivants :

- pas de télévision avant 3 ans ;
- pas de console de jeu avant 6 ans ;
- pas d'internet seul avant 9 ans ;
- et pas de réseau social avant 12 ans.

Des recommandations sont également formulées pour les enfants à partir de 12 ans, notamment sur les horaires à respecter, ainsi que des mises en garde vis-à-vis du harcèlement et des sites pornographiques, etc.

Pour le moment, des outils développés par différentes autorités, dont la Commission communautaire française, existent et semblent suffisants par rapport aux demandes reçues par nos services. Peut-être des réponses et des projets spécifiques devront-ils être développés à l'avenir, sur la base d'une connaissance plus fine du phénomène de dépendance aux écrans. Il s'agira de rester vigilant.